

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 18 novembre 2024**

<p><b>DATE DE CONVOCATION</b></p> <p>12/11/2024</p> <p><b>DATE D’AFFICHAGE</b></p> <p>22/11/2024</p> <p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b></p> <p>32</p> <p><b>PRÉSENTS</b></p> <p>25</p> <p><b>VOTANTS</b></p> <p>26</p>	<p>L’an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la salle du Conseil Municipal de la mairie de Mazé en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mmes Laure LEMALLIER, Lucienne DUPUY, M. Dominique PARIS, Mme Suzy BIRTÈGUE, MM. Claude HUET, Jean-François GOULU, Gilles DUBOIS, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAUDEAU, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Sébastien BOURDIN, Erwan GARREC, Jérôme BOULIDARD, Jérôme DOISNEAU, Mmes Myriam BIZET, Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, Caroline BERETTI, soit 25 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.</p> <p><u>Étaient excusés</u> : M. Eric PORCHER, Mmes Nathalie PÉANT, Pauline THIBAUT.</p> <p><u>Étaient absents</u> : MM. Vincent DUPÉ, Guillaume MOUGEL, Marc-Olivier FOURCHER, Mme Elise THEVENOU.</p> <p>Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Mme Annie LATOUR en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l’article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Mandant</th> <th style="width: 33%;">Mandataire</th> <th style="width: 34%;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mme Nathalie PÉANT</td> <td>Mme Carole BOURIGAULT</td> <td>Soit 26 votants</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024 à l’unanimité.</p> <p align="center"><b>D2024-89 – Patrimoine urbain et Paysager – Dénomination de voies</b></p> <p align="center">Rapporteur : Francis CHAMPION</p> <p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu l’article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les compétences du Conseil Municipal,</p> <p>Vu l’avis favorable de la commission aménagement et patrimoine du 17 octobre 2024,</p> <p>Vu le rapport de M. CHAMPION,</p> <p>Considérant que la proposition de modification est nécessaire pour clarifier la situation,</p> <p align="center"><b>DELIBÈRE</b></p>	Mandant	Mandataire		Mme Nathalie PÉANT	Mme Carole BOURIGAULT	Soit 26 votants
Mandant	Mandataire						
Mme Nathalie PÉANT	Mme Carole BOURIGAULT	Soit 26 votants					

A l'unanimité,

Article 1 : décide de dénommer les voies suivantes :

Ancienne appellation	Nouvelle appellation	Précision
	Impasse de Chantepie	Lotissement de la Bouchetière, du Chemin de la Davière
D116	Route de Cornillé	De la route d'Angers jusqu'à la limite communale en direction de Cornillé les Caves
Chemin de la Fontaine	Chemin du Moulin de la Grenouille	De la rue de la Fontaine jusqu'à la limite communale
Rue de la Bouchetière	Chemin de la Davière	Chemin rural dit de la Davière
Chemin rural du bourg à la Bouchetière	Rue de la Bouchetière	De la rue de la Bouchetière à la rue de la Bouchetière

Article 2 : mandate M. le Maire afin d'exécuter la présente délibération.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

Le Maire

Christophe POT.



La secrétaire de séance,

Annie LATOUR.